

N° 2022/E4/50

**Question orale déposée par le groupe « Avanzemu »**

**OBJET : Prévention Incendies.**

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Les récents « mégafeux » de Gironde ont bien évidemment relancé la question prégnante des moyens de lutte, en particulier des moyens dont dispose l'Etat au travers de la Sécurité Civile, afin de répondre aux risques engendrés par l'accélération du réchauffement climatique, la multiplication et l'intensification des périodes de sécheresse ainsi que l'accroissement de la charge du combustible lié à l'abandon des terres agricoles et au développement du maquis.

Ce point, nous le verrons plus en détails dans le cadre de l'examen de la motion que notre groupe a déposée pour cette session. Mais, au-delà des moyens, il existe un second levier d'action, très peu évoqué ces derniers temps, celui de la prévention. La prévention est au moins aussi importante que la lutte et il convient, pour les mêmes raisons sus-évoquées, d'en accroître à la fois les moyens et le périmètre.

A ce titre, qui de plus au fait de la problématique que Christian PINAudeau, ancien Secrétaire général du Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest, qui a récemment déclaré :

*« Le vrai sujet, c'est comment éviter les risques, c'est la prévention. 95 % des feux ont pour origine l'homme. Or, la prévention et la prévision en milieu forestier sont très peu développées ».*

Il poursuit en disant :

*« il n'existe pas de politique de prévention systématique à l'échelle de chaque massif forestier, à l'exception de la forêt de Gascogne. Pourquoi ? Parce que la forêt est invisible. On ne la voit que quand elle brûle ».*

Or, au regard du changement climatique à l'œuvre, ce spécialiste des forêts appelle les pouvoirs publics à « *prendre enfin la mesure du problème, car c'est une décision politique ; la protection de la forêt devrait être une priorité nationale* ».

Sa mise en œuvre passe par quatre points :

- l'application des textes existants,
- la définition précise de ce qu'est la prévention en milieu forestier,
- l'identification d'un interlocuteur territorial responsable et coordonnateur des actions de prévention en milieu forestier,
- la réévaluation des financements à l'aune des enjeux.

Le réchauffement climatique induit une augmentation de l'amplitude des risques incendies avec une saisonnalité qui dépasse le strict cadre estival et doit induire une intensification des moyens de lutte hors période estivale. En outre, sur le volet de l'aménagement du territoire, la proximité toujours plus importante sur les interfaces forêt/habitat nous alarme sur des situations critiques pouvant se localiser aux portes des habitations.

Dans le cadre de cette absolue nécessité d'intensifier le champ d'action de la prévention, la Collectivité de Corse, disposant de compétences et de services dédiés, se doit de mener une réflexion sur ce sujet crucial, en partenariat avec les deux Services d'Incendie et de Secours de Corse.

En effet, au travers de ses unités de forestiers-sapeurs, la Collectivité de Corse joue un rôle majeur dans le dispositif.

A ce titre, Monsieur le Président, quels sont les axes de réflexion que le Conseil exécutif entend mener afin que nous soyons collectivement à la hauteur des enjeux majeurs de protection de notre Terre et de notre Peuple, liés aux risques incendies, dans les mois et les années à venir ?

Dans le même esprit, la Collectivité de Corse pourrait être à l'origine d'un véritable plan de sensibilisation de la jeunesse, voire du grand public, à la problématique de la prévention des risques incendies. Un dispositif est-il envisagé en ce sens ?